



PONTARLIER (DOUBS), 22 OCTOBRE 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 26<sup>o</sup> CONGRÈS DE L'ANEM : LES INQUIÉTUDES ET LES ESPOIRS DES MONTAGNARDS POUR L'AVENIR DE LEURS TERRITOIRES

Le 26<sup>o</sup> congrès de l'Association nationale des élus de la montagne a réuni près de 300 maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, parlementaires et représentants de la société civile, les 21 et 22 octobre 2010 à Pontarlier dans le Doubs. Les débats ont révélé une interrogation forte sur l'avenir de la montagne face aux bouleversements suscités par les réformes récentes et en cours.

Deux ministres sont venus débattre avec les représentants des 6 massifs français :

**Pierre LELLOUCHE**, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, est venu débattre autour du sujet du renforcement de la compétitivité des régions frontalières françaises est a souhaité que puisse être instauré une pérennisation des aides actuelles dans les années à venir.

**Michel MERCIER**, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire a apporté ses réponses aux interrogations des élus locaux concernant **la réforme des collectivités et des finances locales**.

Avec l'adoption de 8 motions sur la réforme fiscale et territoriale, l'avenir de la politique agricole et des services publics de proximité, la restauration des territoires de montagne, ainsi que sur la coopération transfrontalière, les élus de la montagne ont témoigné de leur regard attentif porté sur les choix qui engageront durablement l'avenir de leurs territoires et réaffirmé les principes contenus dans la Loi Montagne de 1985.

La réforme territoriale et fiscale a entraîné des débats passionnés, révélé des inquiétudes et suscité des revendications. La commission mixte paritaire du 3 novembre prochain est perçue comme l'occasion ultime d'intégrer dans la loi les attentes des élus. Devant Michel MERCIER, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, l'ANEM a rappelé ses exigences: un seuil minimum de 19 conseillers territoriaux par département, prise en compte de la démographie et de la superficie des territoires dans la répartition des conseillers territoriaux et enfin partage de la compétence aménagement rural entre les communes, les départements et les régions, afin de garantir l'avenir et le développement de tous ces territoires. En tout état de cause, ils réclament une clause de « revoyure » dans deux ans afin d'examiner les mesures d'adaptation nécessaires, conformément à la loi Montagne.

Ce 26<sup>o</sup> congrès a vu par ailleurs le renouvellement des instances de l'ANEM pour les deux prochaines années.

Vincent DESCOEUR, député et président du conseil général du Cantal, a été élu Président de l'ANEM. Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées a été élue Secrétaire générale de l'association.

Retrouvez les 8 motions adoptées par les élus de l'ANEM sur :

<http://www.anem.org/fr/anem/congres.php>

**Contact :**

Olivier LAMOUREUX, chargé de communication - tél. 01.45.22.17.58 - courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)